



Conseil économique et social

Distr. générale
11 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-sixième session

3-6 mars 2015

Point 3 a) ii) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Commission pour examen

et décision : données à l'appui du programme

de développement pour l'après-2015 :

questions nouvelles : la révolution des données

Questions nouvelles : la révolution des données

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, relatif à la question nouvelle de la révolution des données, a été établi en application de la décision 2014/219 du Conseil économique et social et met l'accent sur la principale recommandation formulée par le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable dans son rapport, disponible à titre de document d'information. Ce groupe, créé par le Secrétaire général, est chargé de donner des conseils sur les moyens de combler les lacunes en matière de données et de renforcer les capacités statistiques nationales, d'évaluer les nouvelles possibilités qu'offrent l'innovation, le progrès technique et l'augmentation rapide du nombre de nouveaux fournisseurs de données, qu'ils soient publics ou privés, et de mettre la révolution des données au service du développement durable. La Commission est invitée à faire connaître ses vues sur le rapport du Groupe consultatif et les propositions faites par le secrétariat de celui-ci en ce qui concerne la suite à donner à ce document.

* E/CN.3/2015/1.



I. Historique

1. Dans son rapport sur la conclusion d'un nouveau partenariat mondial pour l'élimination de la pauvreté et la transformation des économies au moyen du développement durable, le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 a appelé de ses vœux une « révolution des données »¹. Comme suite à cette demande, le 29 août 2014, le Secrétaire général a, dans le cadre de l'élaboration du rapport de synthèse demandé par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans la perspective des négociations intergouvernementales devant conduire à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, créé le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable. Ce groupe consultatif est chargé de conseiller le Secrétaire général sur les moyens de combler les lacunes en matière de données et de renforcer les capacités statistiques nationales, d'évaluer les nouvelles possibilités qu'offrent l'innovation, le progrès technique et l'augmentation rapide du nombre de nouveaux fournisseurs de données, qu'ils soient publics ou privés, et de mettre la révolution des données au service du développement durable².

2. Le Groupe consultatif est composé de 25 experts issus de la société civile, du secteur privé, du monde universitaire, de gouvernements et d'organisations internationales, dont cinq chefs de bureaux nationaux de statistique, qui ont fait part de leur position et de leur expérience comme producteurs de statistiques officielles et donné des informations sur le rôle des statistiques officielles et des activités engagées en matière de nouvelles sources de données et d'innovations diverses. Le Secrétaire général a nommé deux Coprésidents : M. Enrico Giovannini (Italie) et M. Robin Li (Chine)³, M^{me} Claire Melamed étant nommée Secrétaire. La Division de statistique a fourni un appui technique et logistique au Groupe consultatif.

3. Le Groupe consultatif a tenu sa première réunion les 25 et 26 septembre 2014, à New York. Le 26 septembre, il a également tenu une réunion d'information et un certain nombre de séances d'approfondissement sur des sujets particuliers touchant à la révolution des données avec des acteurs de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé. Par ailleurs, le 30 septembre 2014, à New York, les coprésidents et la Secrétaire du Groupe consultatif ont tenu une réunion d'information officielle avec les États Membres et, le 8 octobre 2014, une réunion consultative avec des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Genève et diverses organisations internationales, dont l'Organisation de coopération et de développement économiques, EUROSTAT et l'Agence européenne pour l'environnement.

4. Le 26 septembre 2014, au moyen d'un site Web dédié (www.undatarevolution.org), le Groupe consultatif a lancé une première consultation de grande ampleur axée sur les quatre grands thèmes suivants : a) accessibilité des données (données publiques, application du principe de responsabilité et programmes d'apprentissage en matière de données); b) objectifs

¹ Disponible à l'adresse suivante : www.post2015hlp.org/the-report/.

² Le mandat du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable est énoncé à l'annexe I du présent rapport.

³ Voir annexe II, liste des membres du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable.

de développement durable (mesure des progrès réalisés en ce qui concerne les nouveaux indicateurs, pour tous les groupes); c) innovation en matière de données (mégadonnées et informatique); et d) état des lieux en matière de données (règlement des problèmes systémiques). La deuxième et dernière réunion du Groupe consultatif s'est tenue les 16 et 17 octobre 2014, à New York. Le projet de rapport établi à l'issue de la réunion a été publié sur le site Web du Groupe consultatif du 24 au 27 octobre. Quelque 500 observations ont été affichées sur le site Web et plusieurs centaines ont été adressées au Groupe à titre privé.

5. Le rapport final du Groupe consultatif a été publié le 6 novembre 2014 et peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : <http://www.undatarevolution.org/report/>. Après avoir présenté le rapport au Secrétaire général à la même date, le Groupe consultatif a également informé les États Membres des principales conclusions et recommandations qui y étaient énoncées.

II. Recommandations formulées dans le rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable et mesures de suivi

6. Le Groupe consultatif a formulé un ensemble complet de recommandations dans les quatre domaines suivants : a) principes et normes; b) technologie, innovation et analyse; c) capacités et ressources; et d) direction des opérations et gouvernance. Dans son rapport, il a mis la question des données au premier plan et demandé en particulier que des investissements soient réalisés dans le renforcement des capacités statistiques, de façon à ce que tous les pays bénéficient des retombées de la révolution des données et que les données nécessaires au suivi des buts et objectifs énoncés dans le programme de développement pour l'après-2015 soient établies.

7. Dans le rapport qu'il a présenté à la Commission (E/CN.3/2015/2), le groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut⁴ propose, dans le prolongement du rapport du Groupe consultatif et en réponse à celui-ci, la création : a) d'un groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable; b) d'un groupe de haut niveau sur le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015 (groupe de haut niveau sur le suivi du programme de développement pour l'après-2015); et c) d'un forum mondial sur les données du développement durable. Ces trois mécanismes seraient chargés de suivre les suites données aux recommandations du Groupe consultatif, le cas échéant et conformément à leurs mandats respectifs.

⁴ À sa quarante-quatrième session, en 2013, la Commission de statistique a créé le groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut (décision 44/114), qu'elle a chargé d'établir un programme de travail portant sur la définition d'indicateurs de progrès plus généraux en se fondant sur l'évaluation des pratiques nationales, régionales et internationales retenues dans ce domaine, et de suivre de près le débat en cours sur les dispositifs de développement afin de veiller à ce que des méthodes de mesure statistique solidement charpentées soient intégrées dès le départ aux préparatifs du programme de développement pour l'après-2015.

8. À l'annexe III du présent rapport figure un tableau récapitulatif des recommandations formulées dans le rapport du Groupe consultatif, les recommandations étant réparties entre celles qui sont particulières et celles qui sont d'ordre général. Dans le tableau, à chacune des recommandations particulières correspond une proposition d'entité chargée de suivre les suites qui y seraient données.

9. Dans son rapport de synthèse, dont une première version non éditée a été publiée le 4 décembre 2014, le Secrétaire général fait référence aux recommandations du Groupe consultatif et demande l'acquisition de la maîtrise des données au niveau mondial, le renforcement des capacités statistiques nationales et internationales (notamment au moyen d'un accroissement notable de l'appui aux pays et aux bureaux nationaux de statistique), l'établissement d'indicateurs rigoureux, la production d'ensembles de données fiables et à jour, le recours à des sources de données nouvelles et non traditionnelles et une ventilation plus large et systématique des données visant à mettre les inégalités en évidence, l'objectif étant d'appuyer l'exécution du programme de développement pour l'après-2015⁵. Il recommande également la mise en place, sous les auspices de la Commission de statistique de l'ONU, d'un programme d'action global relatif aux données, qui consisterait à parvenir à un consensus mondial, à établir des principes et normes applicables aux données, à créer un ensemble de réseaux destinés à promouvoir l'innovation et l'analyse des données, à constituer un flux de financement novateur visant à renforcer les capacités des pays en matière de données et à établir un partenariat mondial permettant de favoriser l'initiative et la gouvernance dans le domaine des données⁶.

10. Dans les semaines à venir, le Secrétariat engagera des échanges avec tous les acteurs concernés au sujet des propositions de mesure concrète concernant l'élaboration de ce programme d'action global relatif aux données et rendra compte oralement à la Commission.

III. Questions soumises à la Commission

11. La Commission est invitée à :

a) Faire connaître ses vues sur le rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable;

b) Faire connaître ses vues sur les propositions de mesure de suivi auxquelles il est fait référence aux paragraphes 7 et 8 du présent rapport et les recommandations du Secrétaire général relatives à l'élaboration d'un programme d'action global concernant les données sous les auspices de la Commission de statistique, dont il est question au paragraphe 9 du présent rapport.

⁵ Organisation des Nations Unies, « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète (rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015) », première version non éditée, New York, 4 décembre 2014, par. 140 à 142.

⁶ Ibid., par. 143.

Annexe I

Mandat du Groupe consultatif d'experts indépendants du Secrétaire général sur la révolution des données pour le développement durable

Généralités

1. Le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 a appelé de ses vœux une révolution des données au service du développement durable. Depuis lors, l'élan politique concernant la nécessité d'améliorer les données au service du programme de développement n'a cessé de s'amplifier, alimenté par un débat public large et animé touchant aux avantages éventuels et aux priorités stratégiques.

2. Les données sont un élément dont les gouvernements, les organismes internationaux, les organisations de la société civile et le secteur privé ont véritablement besoin pour prendre des décisions fondées sur l'observation des faits. Elles sont également un facteur déterminant de l'application du principe de responsabilité, dans la mesure où elles permettent de suivre les résultats obtenus, et un puissant vecteur d'innovation en faveur du développement social. Dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, il faudra un flux soutenu de données de haute qualité, délivrées en temps voulu, faisant autorité et accessibles pour mesurer en continu les progrès qui seront enregistrés dans la réalisation des nouveaux buts et objectifs aux niveaux national et mondial. Seule une révolution des données, c'est-à-dire une transformation de la manière dont les données sont produites et utilisées pour stimuler le développement, permettra de produire ces données.

3. Il est largement admis que le concept de « révolution des données » renvoie à un certain nombre de mesures particulières, nécessaires et porteuses de changement qui sont indispensables pour que les exigences découlant du programme de développement, qui est complexe, puissent être satisfaites. La révolution des données implique nécessairement un investissement considérable, concerté et durable en faveur des capacités statistiques nationales, qu'elles soient techniques ou institutionnelles, l'objectif étant d'améliorer la portée, la qualité et la fréquence des données. Les systèmes statistiques nationaux doivent jouer un rôle de premier plan en matière de suivi aux niveaux national, régional et mondial, en étant appuyés par les dernières innovations informatiques concernant la collecte, l'analyse et le partage des données statistiques. La divulgation des données est un autre volet de la révolution des données : compte tenu du fait que le mouvement de publicité des données est désormais bien engagé, la valeur sociale de la disponibilité et de l'accessibilité des données est aujourd'hui largement reconnue, et il existe à ce jour un corpus conséquent de meilleures pratiques fondées sur des études de cas.

4. Par ailleurs, il est aujourd'hui largement reconnu que le fait de révolutionner les pratiques en matière de développement nécessitera que de nouvelles sources de données – principalement numériques – soient exploitées pour que les besoins concernant les données puissent être satisfaits dans les nouvelles zones de développement et que des données détaillées et ventilées, notamment par sexe, zone géographique, niveau de revenu et handicap, puissent être établies dans le cadre de la lutte contre les inégalités. Une véritable révolution des données est d'ailleurs déjà

engagée : en achetant et en vendant des biens, en cherchant des informations en ligne et en partageant son expérience sur les réseaux sociaux, chacun produit une grande quantité d'informations numériques en temps réel. Les capteurs, des satellites à la multitude d'appareils connectés dudit « Internet des choses », contribuent également à ce qu'il est désormais convenu d'appeler les mégadonnées. Rendues dûment anonymes aux fins de la protection de la vie privée, les mégadonnées représentent une ressource naturelle inexploitée qui pourrait favoriser l'amélioration de la prise de décisions dans le monde de l'après-2015.

5. Les États Membres tiennent actuellement des débats sur nombre de ces questions dans le cadre de procédures officielles. La Commission de statistique joue un rôle de premier plan dans l'examen des divers volets de la révolution des données qui sont relatifs aux statistiques officielles, tels que le renforcement des capacités, la modernisation des systèmes statistiques, les mégadonnées, la publicité des données et l'élaboration de nouveaux indicateurs. Dans ce contexte, c'est à juste titre que l'Assemblée générale a adopté récemment, en janvier 2014, une résolution intitulée « Principes fondamentaux de la statistique officielle » (résolution 68/261). Dans le système des Nations Unies, l'initiative Global Pulse du Secrétaire général joue un rôle déterminant pour stimuler l'innovation concernant l'utilisation de mégadonnées, dans le respect de la vie privée, dans le règlement des difficultés rencontrées en matière de santé publique, de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté et de secours en cas de catastrophe. En outre, les efforts déployés pour élaborer les méthodologies, les outils technologiques, les politiques et les pratiques qui sont nécessaires pour exploiter en toute sécurité et de manière responsable les mégadonnées en faveur du développement sont intensifiés dans le monde entier, en particulier par des institutions multilatérales telles que la Banque mondiale, le secteur privé et certains organismes gouvernementaux.

6. En conséquence, il est nécessaire : a) d'appuyer les délibérations intergouvernementales engagées au sujet de la révolution des données, en faisant fond sur elles et en apportant un plus; b) d'affirmer la force motrice de l'ONU en liant efficacement les différents types d'activités conduites dans le cadre de la « révolution des données »; c) de maintenir au premier plan l'importance de la qualité des données, l'objectif étant de garantir que les ressources mobilisées sont suffisantes et employées efficacement, aux niveaux national et mondial, en faveur du changement.

Portée des activités et objectifs principaux

7. S'appuyant sur l'impulsion donnée par le Groupe de personnalités de haut niveau et ses recommandations et sur le rapport de celui-ci intitulé « Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 » (A/68/2020 et Corr.1), le Secrétaire général a créé, en application du mandat du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination pour sa session de printemps de 2014, le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, qu'il a chargé de mettre la question au premier plan des préoccupations politiques et d'éclairer le processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Le Groupe consultatif concevra un cadre stratégique et aidera le Secrétaire général à déterminer ce que la révolution des données pour le développement pourrait signifier en pratique, les moyens par

lesquels elle peut être financée et les incidences qu'elle pourrait avoir en matière d'institutions et de gouvernance. En particulier, il proposera des mesures permettant de combler les lacunes relatives aux données et de renforcer les capacités statistiques nationales. En outre, il étudiera les nouvelles possibilités qu'offrent l'innovation, le progrès technique et l'augmentation rapide du nombre de nouveaux fournisseurs de données, qu'ils soient publics ou privés, pour appuyer et compléter les systèmes statistiques nationaux traditionnels, favoriser l'exécution du programme de développement durable et renforcer l'application de principe de responsabilité aux niveaux mondial, régional et national.

8. Le Groupe consultatif sera prié de remettre un rapport le 31 octobre 2014 au plus tard, sur lequel s'appuiera le rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement pour l'après-2015, attendu ultérieurement en 2014. Dans cette étude, des recommandations seront formulées sur les questions suivantes :

a) La définition de la révolution des données et une illustration de ce que cette révolution pourrait concrètement signifier aux niveaux national, régional et international;

b) L'état d'avancement de toutes les initiatives concernant la révolution des données pour l'après-2015 et les meilleurs moyens de les coordonner pour obtenir un maximum de synergies;

c) Les moyens d'application et de financement permettant de combler les principales lacunes dans la production, la diffusion et l'utilisation des statistiques, notamment en renforçant les capacités nationales dans tous ces domaines et en innovant dans l'utilisation de l'informatique;

d) Les possibilités de tirer parti des mégadonnées, compte dûment tenu de la nécessité de protéger la vie privée de chacun, de garantir la pérennité du partage des données par le secteur privé, de renforcer l'écosystème pour créer un environnement propice à l'innovation et d'aider le secteur public dans son ensemble à innover en matière de sources de données, de technologies et de stratégies;

e) Un projet de stratégie devant permettre de transposer à plus grande échelle les méthodes efficaces d'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des données;

f) Les activités de communication et de sensibilisation qui pourraient favoriser la mise en évidence des recommandations du Groupe consultatif et faciliter l'application de celles-ci.

Références et communication

9. Dans l'accomplissement de son mandat, le Groupe consultatif tiendra compte de tous les efforts engagés pour l'après-2015, notamment des travaux pertinents de la Commission de statistique, du rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, du rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, du rapport du Secrétaire général intitulé « Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 », du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement

pour l'après-2015, et de toutes les mesures pertinentes engagées par les États Membres, la communauté internationale, l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, la Division de statistique et le Conseiller spécial pour la planification du développement après 2015.

10. Le Groupe consultatif organisera des réunions d'information et des consultations avec les principales parties prenantes, notamment l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Réseau des solutions pour le développement durable, outre les gouvernements, les entreprises, les universités, les organisations de la société civile et la communauté scientifique.

Résultats escomptés et prochaines étapes

11. Le Groupe fera le point sur les débats concernant les données et statistiques nécessaires pour étayer le nouveau programme de développement dans son rapport et les divers documents de suivi qu'il présentera d'ici à la fin de 2014. Ses recommandations seront prises en compte dans le rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement pour l'après-2015 et les programmes intergouvernementaux qui devraient en découler, y compris les travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Annexe II

Liste des membres du Groupe consultatif d'experts indépendants du Secrétaire général sur la révolution des données pour le développement durable

Enrico Giovannini (Italie), Coprésident

Robin Li (Chine), Coprésident

TCA Anant (Inde)

Shaida Badiie (Iran)

Carmen Barroso (Brésil)

Robert Chen (États-Unis d'Amérique)

Choi Soon-hong (République de Corée)

Nicolas de Cordes (France)

Fu Haishan (Chine)

Johannes Jütting (Allemagne)

Pali Lehohla (Afrique du Sud)

Tim O'Reilly (États-Unis d'Amérique)

Sandy Pentland (États-Unis d'Amérique)

Rakesh Rajani (République-Unie de Tanzanie)

Juliana Rotich (Kenya)

Wayne Smith (Canada)

Eduardo Sojo Garza-Aldape (Mexique)

Gabriella Vukovich (Hongrie)

Alicia Barcena (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes)

Robert Kirkpatrick (Initiative Global Pulse)

Eva Jespersen (Programme des Nations Unies pour le développement)

Edilberto Loaiza (Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population)

Katell Le Goulven (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)

Thomas Gass (ès qualités)

Amina J. Mohammed (ès qualités)

Annexe III

Liste récapitulative des recommandations énoncées dans le rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable

Recommandations particulières

<i>Recommandation</i>	<i>Entité(s) responsable(s) proposée(s)</i>
Capacité et ressources	
Élaborer une proposition de flux et de mécanismes de financement nouveaux pour appuyer la révolution des données pour le développement durable, qui sera examinée à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement	Groupe de haut niveau sur le suivi pour l'après-2015
Effectuer une analyse du niveau d'investissements requis pour la mise au point d'un système moderne de suivi des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable	Partenaires multiples
Élaborer une proposition sur la manière de gérer et de suivre les nouvelles sources de financement de la révolution des données pour le développement durable	Groupe de haut niveau sur le suivi pour l'après-2015
Élaborer une proposition sur la manière de tirer parti des ressources et de la créativité du secteur privé, notamment en examinant des suggestions tendant à inciter le secteur privé à investir	Groupe de haut niveau sur le suivi pour l'après-2015
Transposer à plus grande échelle les stratégies nationales de développement de la statistique pour améliorer la planification à long terme et sa coordination	Paris21 et groupe de haut niveau sur le suivi pour l'après-2015
Élaborer une proposition d'investissement spécialement consacré au renforcement des programmes d'apprentissage en matière de données au niveau mondial	Groupe de haut niveau sur le suivi pour l'après-2015, partenaires multiples
Élaborer un programme d'éducation et promouvoir de nouvelles approches de l'apprentissage pour familiariser davantage aux données les populations, les infomédiaires et les fonctionnaires	Groupe de haut niveau sur le suivi pour l'après-2015, partenaires multiples
Gouvernance et encadrement	
Prendre en compte la volonté de tirer parti des possibilités qu'offre la révolution de données dans le plan d'action pour les objectifs de développement durable	Assemblée générale, partenaires multiples
Instaurer un partenariat mondial sur les données pour le développement durable	Groupe de haut niveau sur le suivi pour l'après-2015
Créer un forum mondial biennal sur les données pour le développement durable, et y associer les manifestations et projets en cours à l'échelle régionale et nationale	Commission de statistique

*Recommandation**Entité(s) responsable(s) proposée(s)*

Créer un forum mondial d'utilisateurs de données sur les objectifs de développement durable permettant un va-et-vient de l'information entre producteurs, responsables du traitement et utilisateurs de données, afin d'améliorer l'utilité des données et des informations produites

Division de statistique

Recenser les pratiques optimales liées aux données publiques, telles que le Partenariat pour une gouvernance transparente et la Charte du Groupe des Huit sur les données ouvertes

Partenaires multiples

Partager des connaissances sur le suivi des objectifs de développement durable et encourager les bonnes pratiques telles que les données ouvertes et l'harmonisation

Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

Mettre au point des cadres juridiques communs pour protéger les droits aux données et à l'information et prévoir des recours pour utilisation abusive de données

Assemblée générale

Nouer de grands partenariats mondiaux publics-privés avec des entreprises et des organisations de la société civile pour le partage des données

Partenaires multiples, groupe de haut niveau sur le suivi pour l'après-2015

Principes et normes

Mettre au point une stratégie globale et une feuille de route pour un nouveau consensus mondial sur les données

Groupe de haut niveau sur le suivi pour l'après-2015

Définir des principes spécifiques liés à la révolution des données et en promouvoir l'adoption

Assemblée générale, partenaires multiples

Accélérer la mise au point et l'adoption de normes juridiques, techniques, géospatiales et statistiques, notamment des normes sur l'ouverture et l'échange de données et de métadonnées, ou sur la protection des données personnelles; des normes et des mécanismes d'exécution concernant la sécurité, l'intégrité, la documentation et la conservation des données et sur l'accès à celles-ci

Partenaires multiples, Groupe de haut niveau sur le suivi pour l'après-2015

Technologie, innovation et analyse

Favoriser l'instauration d'un réseau de réseaux d'innovation des données pour le développement durable

Forum mondial sur les données pour le développement durable, partenaires multiples

Tirer parti des nouvelles sources de données pour le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable, grâce à un laboratoire de données sur les objectifs de développement durable qui permette de mobiliser les grands fournisseurs de données des secteurs public ou privé et de la société civile, les milieux universitaires et les parties prenantes afin de recenser les données et les indicateurs qui sont disponibles et ceux qui font défaut, ainsi que les possibilités de bénéficier de procédés, d'outils d'analyse et de technologies nouveaux pour améliorer la couverture, l'opportunité et la disponibilité d'indicateurs dans chacun des domaines visés par les objectifs de développement durable

Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, groupe de haut niveau sur le suivi pour l'après-2015, forum mondial sur les données pour le développement durable, partenaires multiples

<i>Recommandation</i>	<i>Entité(s) responsable(s) proposée(s)</i>
Définir des domaines où il conviendra de mettre au point des infrastructures communes pour exploiter la révolution des données en faveur du développement durable	Groupe de haut niveau sur le suivi pour l'après-2015, d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable
Mettre au point une mémoire informatique de statistiques mondiales, pour y stocker les données et les métadonnées produites par différentes institutions, selon des normes, règles et spécifications communes	Division de statistique, partenaires multiples
Comblent les lacunes de la recherche sur les relations entre les données, les incitations et les comportements	Partenaires multiples
Associer les centres de recherche, les innovateurs et les gouvernements à la mise au point d'outils d'analyse et d'algorithmes de données largement disponibles, afin de mieux appréhender et évaluer les tendances à long terme influant sur le développement durable	Division de statistique de l'ONU, Groupe de haut niveau sur le suivi pour l'après-2015, partenaires multiples
Créer des incitations en organisant des initiatives telles que remises de prix et compétitions en matière de données	Partenaires multiples
Élaborer et utiliser une plateforme d'analyse et de visualisation des objectifs de développement durable	Division de statistique, partenaires multiples
Élaborer et utiliser un tableau de bord sur l'état du monde	Division de statistique, partenaires multiples

Recommandations générales

Recommandation

Capacité et ressources

- Procéder à des investissements techniques et financiers qui permettent de moderniser les systèmes statistiques
- Renforcer la capacité d'innover constamment en matière de données
- Fournir des ressources aux pays et régions à faibles capacités statistiques ou techniques
- Mettre au point des infrastructures et appliquer des normes qui permettent d'améliorer constamment et de préserver la qualité et l'employabilité des données
- Financer des recherches analytiques dans des domaines d'avant-garde ou expérimentaux
- Aider les pays à renforcer leurs capacités
- Renforcer les connaissances des citoyens, des médias et d'autres infomédiaires en matière de données et de statistique
- Développer l'apprentissage en matière de données
- Aider les collectivités et les individus à créer et à utiliser des données
- Diriger les efforts d'éducation, de vulgarisation et de renforcement des capacités

Recommandation

- Effectuer des investissements importants et constants dans l'innovation à tous les niveaux, en particulier dans les institutions actuellement à la traîne
- Augmenter l'accès au haut débit, l'alphabétisation (y compris des adultes) et l'utilisation de l'informatique dans les écoles du monde entier
- Associer les producteurs de données non officiels à un travail de coopération visant à accélérer la production, la diffusion et l'utilisation de données

Gouvernance et encadrement

- Créer des systèmes qui favorisent les incitations sans susciter d'inégalités inacceptables
- Gérer le système international permettant le transfert de compétences financières et techniques
- Autonomiser les institutions publiques, notamment les bureaux de statistique, protégeant ainsi leur indépendance
- Mettre en place des cadres réglementaires qui permettent de garantir une confidentialité et une protection solide des données
- Encourager tous les producteurs de données à publier des données ouvertes
- Maintenir les données ouvertes et universellement utilisables
- Appliquer des normes communes pour la collecte, la production, la protection, le partage et l'utilisation des données
- Appliquer un mécanisme de contrôle et de vérification de la qualité à tous les systèmes et à tous les producteurs et utilisateurs de données
- Partager les données et les procédés utilisés pour les traiter, selon des accords ou des normes convenus à l'échelle mondiale, régionale ou nationale
- Publier des données, des informations géospatiales et des statistiques dans des formats ouverts et en libre accès, selon des principes et des normes techniques communs à l'échelle mondiale
- Sensibiliser l'opinion aux données publiques
- Faire un rapport d'activité à l'aide de normes mondiales communes pour l'intégration des données dans les activités et les incidences économiques, environnementales et relatives aux droits de l'homme
- Coopérer avec le secteur public, selon des modèles commerciaux convenus et viables, à la production de données statistiques pour le suivi de la réalisation des objectifs de développement et à d'autres fins d'ordre public
- Responsabiliser les gouvernements et les entreprises en leur indiquant les incidences de leurs actions
- Fournir un retour d'information aux producteurs de données
- Communiquer de manière équitable les données factuelles statistiques et scientifiques disponibles sur les dimensions pertinentes du développement durable
- Rendre les données démographiques et scientifiques aussi ouvertes que possible pour qu'elles puissent être utilisées par les secteurs public et privé à des fins de développement durable
- Fournir un retour d'information et une expertise et des conseils indépendants pour contribuer à l'application du principe de responsabilité et améliorer l'efficacité de la prise de décisions

Recommandation

- Appliquer les nouvelles normes qui auront été convenues
- Rationaliser les initiatives de renforcement des capacités et réduire les doublons, en mobilisant de nouvelles ressources

Principes et normes

- Instaurer et mettre en œuvre des cadres juridiques permettant de garantir aux individus la confidentialité et la sécurité des données, ainsi que la qualité et l'indépendance
- Adopter des cadres permettant une utilisation sûre et responsable
- Instaurer des principes et des normes destinés à orienter les actions collectives entreprises au sein d'une collectivité mondiale et selon des normes communes

Technologie, innovation, analyse

- Moderniser les processus de production de statistiques, par exemple en incorporant de nouvelles sources de données, notamment administratives, en fournissant des données dans un format lisible par les humains et par machine, et compatibles avec des systèmes d'information géospatiale
 - Collaborer avec d'autres institutions ou secteurs à l'adoption de nouvelles technologies et à l'utilisation de nouvelles méthodes de travail
 - Gérer et traiter les données et l'information produites par autrui
 - Promouvoir un discours public fondé sur des données factuelles en utilisant des techniques de visualisation de pointe pour mieux communiquer les données essentielles
 - Effectuer des analyses à partir de données provenant de sources multiples offrant des perspectives, des connaissances et des ressources de données à long terme, afin de guider le développement durable à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale
-